

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank

Siège social : 09, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états sont accompagnés des rapports établis distinctement par les commissaires aux comptes, Mr Noureddine HAJJI et Mr Ahmed MANSOUR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 décembre 2006 (Unité en 1000 DT)

	Notes	31 Décembre 2006	31 Décembre 2005	(*)
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		97 457	63 340	
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	258 717	189 629	
Créances sur la clientèle	(2)	1 135 335	966 889	
Portefeuille titre commercial	(3)	528 508	484 364	
Portefeuille d'investissement	(4)	59 016	41 671	
Titres mis en équivalence	(5)	27 125	24 101	
Valeurs immobilisées	(6)	42 415	34 491	
Autres actifs		31 779	25 256	
TOTAL ACTIF		2 180 352	1 829 741	
PASSIF				
Banque centrale et CCP				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	97 921	65 169	
Dépôts et avoirs de la clientèle	(8)	1 786 258	1 509 855	
Emprunts et ressources spéciales		77 535	55 374	
Autres passifs		29 159	26 815	
TOTAL PASSIF		1 990 873	1 657 213	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		60 000	60 000	
Réserves groupe		104 199	91 846	
Résultat consolidé de l'exercice		23 178	17 799	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(9)	187 377	169 645	
<u>Part des minoritaires dans les réserves</u>		1 794	2 472	
<u>Part des minoritaires dans le résultat</u>		308	411	
TOTAL PASSIF , CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE		2 180 352	1 829 741	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (NOTE 2-1. Périmètre de consolidation)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 décembre 2006
 (Unité en 1000 DT)

	31 Décembre 2006	31 Décembre 2005
PASSIF EVENTUEL		
Cautions, avals et autres garanties	139 983	134 972
Crédits documentaires	314 617	237 917
TOTAL PASSIF EVENTUEL	454 600	372 889
ENGAGEMENTS DONNEES		
Engagements de financement donnés	125 591	65 560
Engagement sur titres	2 687	3 546
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	128 278	69 106
GARANTIES RECUES	377 586	326 376 *

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (NOTE 2-1. Périmètre de consolidation)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05	(*)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(10)	85 061	70 146	
Commissions	(11)	19 073	16 482	
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(12)	46 318	36 817	
Revenu du portefeuille investissement	(13)	3 000	2 195	
Total produits d'exploitation bancaire		153 452	125 640	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(14)	68 447	54 104	
Commissions encourues		2 271	1 930	
Total charges d'exploitation bancaire		70 718	56 034	
PRODUIT NET BANCAIRE		82 734	69 606	
Dotations aux provisions sur créances	(15)	(11 394)	(12 418)	
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(16)	(27)	691	
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1 765	1 297	
Autres produits d'exploitation		62	63	
Frais de Personnel		(26 236)	(22 654)	
Charges d'exploitation		(13 354)	(10 826)	
Dotations aux Amortissements		(5 263)	(3 630)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 287	22 129	
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(242)	112	
Impôts sur les bénéfices		(4 559)	(4 031)	
Résultat des activités ordinaires		23 486	18 210	
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT DU GROUPE		23 486	18 210	
Part des intérêts minoritaire		308	411	
RESULTAT NET DU GROUPE		23 178	17 799	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (NOTE 2-1. Périmètre de consolidation)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

(Unité en 1000 DT)

	NOTE	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05	(*)
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		169 102	127 351	
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(91 759)	(60 819)	
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers		(4 677)	4 316	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(187 023)	(50 045)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		279 334	258 321	
Titres de placement				
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(28 004)	(24 828)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(15 592)	(21 284)	
Impôts sur les sociétés		(3 984)	(4 674)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		117 397	228 338	
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 898	1 036	
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(17 109)	(8 015)	
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(10 547)	(11 470)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(24 758)	(18 449)	
ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		0	52 000	
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		26 012	31 459	
Dividendes versés		(6 775)	(5 250)	
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		19 237	78 209	
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(14)	(151)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice		111 890	288 098	
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		668 769	380 822	
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE		780 645	668 769	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (NOTE 2-1. Périmètre de consolidation)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1) Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe ATB comprend toutes les sociétés sur lesquelles l'ATB exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Au cours de l'exercice 2006 les changements suivant ont été opérés concernant les méthodes de consolidation suivantes :

1/ consolidation de la société Arab Tunisian Développement pour l'exercice 2006 ceci en utilisant la méthode de l'intégration globale au lieu de la mise en équivalence,

2/ consolidation de la société UNIFACTOR par la méthode de mise en équivalence au lieu de la méthode de l'intégration proportionnel,
Les états financiers consolidés arrêtés au 31 12 2005 ont été ainsi retraités pour les besoins de comparabilité.

Bilan consolidé	2005 publié	2005 retraité	Variation
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	63 340	63 340	-
Créances sur les établissements bancaires	189 917	189 629	(288)
Créances sur la clientèle	970 019	966 889	(3 130)
Portefeuille commercial	484 621	484 364	(257)
Portefeuille d'investissement	32 524	41 671	9 147
Participations dans les entreprises mises en équivalence	24 738	24 101	(637)
Valeurs immobilisées	35 878	34 491	(1 387)
Autres actifs	22 074	25 256	3 182
Total de l'actif	1 823 111	1 829 741	6 630
P A S S I F			
Banque centrale, CCP	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	65 183	65 169	(14)
Dépôts de la clientèle	1 510 038	1 509 855	(183)
Emprunts et ressources spéciales	50 579	55 374	4 795
Autres passifs	27 183	26 815	(368)
Total du passif	1 652 983	1 657 213	4 230
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital émis	60 000	60 000	-
Réserves consolidées	91 394	91 846	452
Résultat de l'exercice, part du groupe	17 574	17 799	225
Réserves Minoritaires	1 039	2 472	1 433
Résultat Minoritaire	121	411	290
Total passif et capitaux propres	1 823 111	1 829 741	6 630
Etat des Engagements Hors Bilan consolidé			
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions ,avals , et autres garanties données	128 133	134 972	6 839
Crédits documentaires	237 917	237 917	0
TOTAL PASSIF EVENTUEL	366 050	372 889	6 839
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	65 560	65 560	0
Engagement sur titre	3 546	3 546	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	69 106	69 106	0
GARANTIES RECUES	323 724	326 376	2 652
Etat de résultat consolidé			
Intérêts et revenus assimilés	71 429	70 146	-1 283
Commissions	16 485	16 482	-3
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	36 708	36 817	109
Revenus du portefeuille investissement	1 875	2 195	320
Total des produits d'exploitation bancaire	126 497	125 640	-857
Intérêts encourus et charges assimilées	(54 256)	(54 104)	152
Commissions encourues	(2 114)	(1 930)	184
Total des charges d'exploitation bancaire	(56 370)	(56 034)	336
Produit net bancaire	70 127	69 606	-521

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	(13 580)	(12 418)	1 162
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	717	691	-26
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	1 381	1 297	-84
Autres produits d'exploitation	84	63	-21
Frais de personnel	(22 700)	(22 654)	46
Charges générales d'exploitation	(10 803)	(10 826)	-23
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	(3 632)	(3 630)	2
Résultat d'exploitation	21 594	22 129	535
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	114	112	-2
Impôt sur les bénéfices	(4 012)	(4 031)	-19
Résultat avant impôt	17 696	18 210	514
Intérêts minoritaires	121	411	290
Résultat de l'exercice, part du groupe	17 575	17 799	224
Etat des flux de trésorerie consolidé	2005 publié	2005 retraité	Variation
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	131 288	127 351	(3 937)
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(61 217)	(60 819)	398
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	4 595	4 316	(279)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(59 780)	(50 045)	9 735
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	258 321	258 321	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(25 047)	(24 828)	219
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(21 518)	(21 284)	234
Impôt sur les bénéfices	(4 674)	(4 674)	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	221 968	228 338	6 370
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 414	1 036	(378)
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(5 976)	(8 015)	(2 039)
Acquisitions \ cession sur immobilisations	(11 502)	(11 470)	32
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(16 064)	(18 449)	(2 385)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions	52 000	52 000	0
Emission d'emprunts	1 983	0	(1 983)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	22 968	31 459	8 491
Dividendes versés	(5 297)	(5 250)	47
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	71 654	78 209	6 555
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(151)	(151)	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	277 558	288 098	10 540
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	377 957	380 822	2 865
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE L'EXERCICE	655 364	668 769	13 405

2-2. Méthode de consolidation

- **L'intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participations détenus dans les filiales pour l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank (Société mère)	Financier	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease	Financier	Mise en équivalence	22,55%
Arab Tunisian Invest	Financier	Mise en équivalence	30,59%
Arab Tunisian Develop	Financier	Intégration globale	43,23%
A F C	Financier	Mise en équivalence	33,06%
UNIFACTOR	Financier	Mise en équivalence	9,98%
Arabia Sicav	Financier	Mise en équivalence	26,07%
Sanadett Sicav	Financier	Mise en équivalence	9,62%
Axis Trésorerie	Financier	Mise en équivalence	3,73%
Axis Protège	Financier	Mise en équivalence	3,93%
CODIS	Commercial	Mise en équivalence	25,49%

3) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

3-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

3-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence » .
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

3-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes:

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

3-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

4) Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5) NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 258 717 KDT au 31/12/2006 contre 189 629 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
DAV auprès des banques et institutions financières	23 611	59 838
Prêts/MM interbancaire	37 500	10 000
Prêts en devises	190 050	117 516
Autres créances	3 103	365
Créances rattachées	1 403	521
Valeurs a imputé Correspondant	3 050	1 389
TOTAL	258 717	189 629

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 135 335 KDT au 31 décembre 2006 contre 966 889 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Crédits à la clientèle	1 172 062	1 047 954
Crédits sur ressources spéciales	55 270	27 590
Autres créances	23 103	6 526
Autres valeurs a imputer sur clients	6 110	22 588
Produits perçus d'avance	(3 596)	(4 058)
Valeur brute	1 252 949	1 100 600
Provisions	(94 130)	(108 807)
Agios réservés	(23 484)	(24 904)
Valeur nette	1 135 335	966 889

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2006, 528 508 KDT contre 484 364 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Bons de Trésor	508 462	465 854
Créances et dettes rattachées	20 046	18 510
TOTAL	528 508	484 364

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2006, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 59 016 KDT contre 41 671 KDT à la fin de l'année 2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Titres d'investissement	10 603	7 500
SICAR Fonds gérés	6 767	2 799
Titres de participations	28 097	23 098
Parts dans les entreprises liées	495	255
Participation en rétrocession	10 482	9 763
Créances rattachées	6 726	3 615
Valeur brute	63 170	47 032
Provisions	(2 311)	(3 489)
Agios réservés sur portage	(1 843)	(1 872)
Valeur nette	59 016	41 671

Note 5 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 27 125 KDT à la date du 31 décembre 2006 contre 24 101 KDT à la fin de l'année 2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Titres A T L	5 445	5 180
Titres A T I	2 326	2 111
Titres A F C	483	429
Titres UNIFACTOR	1 331	780
Titres Arabia Sicav	1 634	1 162
Titres Sanadett Sicav	14 672	13 290
Titres Axis Trésorerie	908	891
Titres Axis Protège	75	62
Titres CODIS	251	196
TOTAL	27 125	24 101

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2006, les valeurs immobilisées se sont élevées à 42 415 KDT contre 34 491 à la fin de l'année précédente. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/05	VB au 31/12/06	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/06
Immeubles & AAI	35 583	41 570	12 380	29 190
Matériel et Mobiliers	20 446	26 142	14 659	11 483
Matériel roulant	2 700	3 287	1 752	1 535
Autres Immobilisations	568	183	0	183
Ecart d'acquisition	52	52	28	24
TOTAL	59 349	71 234	28 819	42 415

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921 KDT au 31/12/2006 à 65 169 KDT à la fin de l'année 2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Dépôts à vue	3 373	3 572
Autres dépôts a affecté	17 223	5 692
Dépôts à Terme	10 000	19 500
Emprunts	66 667	36 186
Dettes rattachées	658	219
TOTAL	97 921	65 169

Note 8 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2006 un volume global de 1 786 258 KDT contre 1 509 855 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	déc-06	déc-05
Dépôts à vue	584 035	444 382
Dépôts à Terme	920 117	827 454
Comptes d'épargne	210 488	175 817
Autres sommes dues à la clientèle	57 240	42 993
Dettes rattachées	14 378	19 209
TOTAL	1 786 258	1 509 855

Note 9 : Capitaux propres

	Solde au 31/12/2006	Solde au 31/12/2005
Capital	60 000	60 000
Réserves consolidé	104 199	91 846
Résultat consolidé	23 178	17 799
Total capitaux propres group	187 377	169 645
Part des minoritaires dans les réserves	1 794	2 472
Part des minoritaires dans le résultat	308	411
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	189 479	172 528

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 85 061 KDT au 31/12/2006 contre 70 146 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	11 474	5 776
Intérêts sur crédit CT & MLT	55 464	45 184
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 388	14 399
Autres intérêts et revenus assimilés	735	4 787
TOTAL	85 061	70 146

Note 11 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 19 073 KDT au 31 décembre 2006 contre 16 482 KDT au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Commissions sur comptes et moyens de paiement	8 910	8 157
Commissions sur opérations internationales	3 709	2 890
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	3 031	3 069
Récupérations et autres commissions	3 423	2 366
TOTAL	19 073	16 482

Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 46 318 KDT au 31/12/2006 contre 36 817 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits sur Bons de Trésor	37 625	28 586
Gain sur portefeuille commercial	37 625	28 586
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	249	254
Profit/ Perte sur opérations de change	960	978
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	8 822	6 904
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 338)	95
Gain sur opérations financières	8 693	8 231
TOTAL	46 318	36 817

Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 195 KDT au 31/12/2005 à 3 000 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits de valeurs mobilières	799	738
Produits sur portage	2 201	1 457
TOTAL	3 000	2 195

Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 68 447 KDT au 31/12/ 2006 contre 54 104 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	3 834	2 573
Intérêts /ressources spéciales	2 702	1 456
Intérêts sur dépôts à terme	46 513	37 072
Intérêts sur comptes d'épargne	6 598	5 594
Intérêts sur dépôts à vue	8 800	7 409
TOTAL	68 447	54 104

Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 11 394 KDT au 31/12/2006 contre 12 418 KDT au 31/12/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	27 920	21 761
Perte sur créances	29 578	4 214
Reprises provisions	(46 104)	(13 557)
TOTAL	11 394	12 418

Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 27 KDT au 31/12/2006 contre -691 KDT au 31/012/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	521	495
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(494)	(1 186)
TOTAL	27	(691)

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité sur les états financiers individuel de la société mère l'Arab Tunisian Bank

Au 31 décembre 2006, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les charges à répartir et les frais d'augmentation de capital figurant au 31 décembre 2005 sous la rubrique valeurs immobilisées pour 1 341 KDT, ont été reclassés sous la rubrique autres comptes d'actifs.
- La reprise sur agios réservés suite à l'opération de radiation de créance pour 1086 KDT était présentée en 2005 parmi les comptes de résultats sous l'intitulé Intérêts & revenus assimilés. Cette reprise a été reclassée sous l'intitulé Dotations aux provisions sur créances.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2005	Montant après retraitement 31/12/2005	Variation
Valeurs immobilisées	35 797	34 456	-1 341
Autres Actifs	23 587	24 928	1 341
Intérêts et revenus assimilés	71 228	70 142	-1 086
Dotations aux provisions sur créances	-13 508	-12 422	1 086

Rapports des Commissaires aux Comptes**1-Rapport de l'AMC Ernst & Young:****Rapport du commissaire aux comptes****Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2006****Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 19 Juin 2007.

2-Rapport de Ahmed Mansour :
**Traduction de notre rapport général de commissariat aux comptes
 Au titre des états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank
 pour l'exercice clos au 31 Décembre 2006**

Tunis le 19 juin 2007

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Arab Tunisian Bank au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises, ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 10 entreprises dont neuf ont été mises en équivalence, savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial consultants », « computer distribution », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav », « Arab Tunisian Invest », « Arabia Sicav », « Unifactor », « Axis Capital Protège » sachant que cette dernière détient de son côté une participation de 0,008% au capital de l'Arab Tunisian Bank, la dixième a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

4. Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2006 d'une actualisation, consécutivement la mise en équivalence de la société « Arab Tunisian Development » et l'intégration proportionnelle de la société « Unifactor » ont été abandonnées et remplacées pour le cas de la première par l'intégration globale et pour le cas de la seconde par la mise en équivalence. Pour les besoins de la comparaison, la banque a procédé à l'ajustement rétroactif du périmètre de consolidation de 2005 et a retraité, sur la même base, rétroactivement les états financiers consolidés au titre du même exercice, conformément aux recommandations des normes comptables n^{os} 11 et 35.

5. Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Tunisian Development », « Arab Tunisian Invest », « Unifactor », « Arabia Sicav ». Pour les sociétés « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav », « Axis Capital Protège », « computer distribution », la banque nous a communiqué les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes.

6. Nous n'avons pas obtenu, les états financiers définitifs et le rapport du commissaire aux comptes de la société « Arab Financial consultants » dont la consolidation par la Banque a été opérée au vu de la liasse de consolidation.

7. Le commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank a exprimé au sujet des états financiers individuels de la Banque au titre de l'exercice 2006 une certification avec des réserves portant sur des faiblesses constatées dans l'exploitation du système informatique récemment introduit, des éléments organisationnels et de procédures, ayant eu pour effet de réduire l'étendue des investigations, des écarts au niveau des comptes de la comptabilité matière devant être apurés, des charges d'amortissement de biens hors exploitation, indûment rattachées à l'exploitation de la Banque, des insuffisances de provisions pour la couverture des risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 2,253 MDT, et des intérêts et revenus assimilés pour 0,768 MDT constatés indûment parmi les produits au titre de l'exercice audité.

Ces réserves figurent aux paragraphes 6 à 10 du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2006

Des réserves mentionnées aux paragraphes 5 à 7 du rapport du commissaire aux comptes de la société « Sanadet Sicav » font état d'incertitudes quant à la capacité de la société à recouvrer une partie de ses placements financiers.

8. les soldes d'ouverture de l'exercice, comparés à ceux de clôture de l'exercice 2005, font apparaître des différences, qui, bien que non significatifs, constituent à notre avis un cas d'observation des conditions de forme édictées par les normes comptables généralement acceptées.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 6 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2006 tels qu'annexés aux pages 7 à 28 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour